



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2024

Le huit février deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi premier février deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaients présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Nelly LE HEN, M. Anthony LUCAS, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Gisèle FRANCOIS,

Procuration : Mme Marie-José LE GUENNEC à M. Yvon LE CLAINCHE
Mme Nelly LE HEN à M. Franck TRULIN
M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET
Mme Maëlle L'HINGUERAT à Mme Pascale GILLET
M. Patrice LE PADELLEC à M. Laurent HAMON
Mme Gisèle FRANCOIS à Mme Martine LE LOIRE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BOURET

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

A propos du compte-rendu et de la partie concernant l'aménagement du centre-ville, Madame Nelly FOURQUET intervient pour évoquer l'inquiétude de certains habitants et commerçants du centre-ville, notamment concernant le stationnement Place Le Sciellour.

Madame le Maire répond que l'appel d'offres étant actuellement en cours, il n'est pas possible pour le moment de modifier le projet, les entreprises répondant sur un projet donné. Elle précise néanmoins que les remarques et observations ont été remontées aux architectes.

Par ailleurs, elle rappelle que la réflexion relative à l'aménagement du centre bourg a été engagée dès que le cabinet d'architectes-paysagistes et le bureau d'étude ont été retenus avec la méthodologie proposée : une balade urbaine le 18 juin 2023, une autre le 28 juin 2023 avec le conseil municipal des jeunes, un questionnaire adressé à l'attention de l'ensemble de la population, des réunions de travail entre les élus et le

cabinet d'architectes-paysagistes et une réunion publique de présentation du projet le 11 septembre 2023.

Madame Nelly FOURQUET indique que les commerçants ont fait des propositions d'aménagement sous la forme d'un dossier de type power-point lors d'une réunion au mois de décembre 2023.

Madame le Maire précise que le dossier a été transmis au cabinet d'architectes-paysagistes et que notamment la proposition de giratoire au carrefour des rue Saint Yves, de la mairie, de Pontivy et des Fontaines était complexe techniquement à réaliser. Par ailleurs, les propositions de remettre des places de stationnement sur la place Le Sciellour sont incompatibles avec l'objectif de renaturation de cette place, qui doit devenir un espace ouvert aux piétons et aux diverses animations qui y seront organisées.

Madame le Maire est consciente qu'il sera difficile de satisfaire tout le monde mais que des échanges ont eu lieu avec les commerçants pour étudier la faisabilité technique de rajouter des places stationnement à proximité immédiate de la place Le Sciellour.

Elle rappelle que les réglementations actuelles visent à favoriser les mobilités douces en restreignant l'usage de la voiture afin de limiter les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, et en conséquence de privilégier des places de stationnement en périphérie du centre-ville.

Madame Magali LOT s'interroge sur la fréquentation des commerces du centre-ville lors d'une météo pluvieuse comme aujourd'hui si le stationnement n'est pas possible à proximité, et en conséquence le risque de privilégier les commerces extérieurs au centre-ville.

Elle demande également quel est le sentiment des banques et notamment le Crédit Mutuel à propos des places de stationnement place du Marché. Madame le Maire explique qu'il restera des possibilités de se stationner place du marché, mais en nombre plus réduit au profit d'une place réaménagée avec des bancs et des espaces verts permettant de prendre un temps de pause.

Un rendez-vous est programmé le lundi 12 février au siège du Crédit Agricole à VANNES pour présenter les travaux aux abords de l'agence de BAUD.

Monsieur Philippe ROBINO précise que des propositions ont été faites aux commerçants à travers de nombreux échanges sur la question du stationnement, il précise être à leur écoute sur ce sujet. D'ailleurs il propose que ce soit les commerçants qui définissent la durée de stationnement sur les places du centre-ville selon l'usage (15 mn, 30 mn, 1h00...)

Il indique également que le projet définitif d'aménagement du bourg sera présenté au mois de mars.

Madame Le Maire propose de mettre en place une Foire aux Questions sur le site internet de la commune afin de pouvoir répondre aux interrogations des administrés.

Elle explique également que suite à une visite de l'architecte des bâtiments de France du centre-ville, un diagnostic technique et architectural de l'église est préconisé afin de chiffrer les travaux à réaliser (rejointoiement, restauration des vitraux...) pour mettre en valeur cet édifice : le montant des travaux risque d'être très élevé et devra certainement être envisagé sur plusieurs exercices.

2. Finances.

- *Débat d'Orientation Budgétaire.*

La loi prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) soit organisé en Conseil Municipal dans un délai de 2 mois avant le vote du budget qui est prévu le jeudi 21 mars 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des investissements et des orientations fiscales pour l'année 2023, d'effectuer des arbitrages et d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune.

Aussi, M. Eugène LE PEIH, adjoint aux finances et aux ressources humaines et M. Mickael LE GUENNEC, responsable du service finances, présentent les éléments financiers et les investissements envisagés pour l'année 2024.

Recettes de fonctionnement

Total 2023 : 6 626 465 € soit une hausse de + 7,15 %

Dont fiscalité locale : 3 037 302 € (+ 7,31%)

Dont DGF : 1 476 423 502 € (+ 31,53 %)

Charges de fonctionnement

Total 2023 : 5 455 894 € soit une hausse de + 7,98 %

Dont charges de personnel : 2 705 160 € (+ 1,60 %)

Dépenses d'investissements

Total 2023 : 4 070 703 €

Dont dépenses d'équipements : 3 754 025 € (rénovation et extension de l'ancien collège, fin des travaux relatifs aux halles couvertes et au bâtiment « la passerelle », effacement des réseaux et piste cyclable route de Locminé, acquisitions foncières, rénovation énergétique de l'école du centre, divers matériels informatiques et divers matériels pour les services techniques...)

Capacité d'autofinancement

Total 2023 CAF nette : 1 435 268 €

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Rapporté à l'habitant la CAF nette en 2023 représente 223 euros et l'indicateur de la même strate en 2022 était de 117 euros par habitant.

Endettement

Encours de la dette : 1 816 666 € au 31/12/2023.

A noter un endettement très faible de 283 €/habitants contre 780 €/hbts pour la même strate.

La capacité dynamique de désendettement représente en 2023, 1,1 année pour rembourser le capital de la dette.

Les orientations budgétaires

Pas de hausse de la fiscalité en 2024 (qui est inchangée depuis 2009) afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) pour les ménages.

Le programme d'investissement 2024 sera ambitieux à hauteur de 5,7 millions euros pour continuer à développer la commune et les services à la population tout en soutenant l'économie locale et en sollicitant les subventions maximales dans le cadre des plans de relance de l'Etat, notamment le fonds vert et le CRTE.

Les gros investissements retenus

- ✘ Aménagement urbain cœur de ville
- ✘ Pôle médical et école d'aide-soignante
- ✘ Acquisitions foncières
- ✘ Village intergénérationnel
- ✘ Réhabilitation de bâtiments communaux (isolations, toitures...)
- ✘ Panneaux photovoltaïques pour auto-consommation
- ✘ Divers matériels pour les services techniques

- *Taxe annuelle sur les friches commerciales.*

Le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales et également d'en majorer le taux à savoir :

- 20 % pour la 1ère année d'imposition
- 30 % pour la 2ème année d'imposition
- 40 % à compter de la 3ème année d'imposition

- *Admission en non-valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 75.90 € en raison d'une situation personnelle de surendettement.

3. Administration Générale.

- *Installation d'un nouveau conseiller municipal.*

Conformément à l'article L 270 du code électoral, en cas de démission d'un conseiller municipal, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Aussi, suite à la démission de M. Patrick GRIGNON effective le 02 janvier 2024, le suivant de la liste a été sollicité pour lui succéder : Mme Gisèle FRANCOIS a donc été installée en qualité de conseiller municipal et au sein de la commission culture et de la commission enfance-jeunesse.

- *Election du 8^{ème} adjoint.*

Suite à la démission de M. Patrick GRIGNON de son mandat d'adjoint au Maire, il convient de procéder à son remplacement, l'élection des adjoints au Maire se faisant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, dans les conditions fixées par l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.* »

Madame le Maire indique que seule la liste : « Pascale GILLET - Toujours plus BAUD » a présenté un candidat à savoir : M. Patrice LE PADELLEC

Le Conseil Municipal ayant décidé de maintenir huit postes d'adjoint et que le nouvel adjoint n'occupera pas le même rang que l'adjoint démissionnaire mais le dernier rang, il a été procédé à l'élection du 8ème adjoint, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste « Pascale GILLET - Toujours plus BAUD » obtient la majorité absolue avec 29 voix pour, M. Patrice LE PADELLEC est proclamé et installé 8ème adjoint, suivant l'ordre des adjoints ci-après.

1^{er} adjoint Philippe ROBINO

2^{ème} adjoint Eugène LE PEIH

3^{ème} adjoint Martine LE LOIRE

4^{ème} adjoint Laurent HAMON

5^{ème} adjoint Isabelle BOHELAY

6^{ème} adjoint Catherine CADORET

7^{ème} adjoint Nelly LE HEN

8^{ème} adjoint Patrice LE PADELLEC

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n°30-2023 : Signature d'avenants au marché de rénovation et d'extension de l'ancien collège.

Lot 02	avenant n°2	Bardage extérieur isolé en bois	SARL ACM (Quistinic)	240 € HT
Lot 03	avenant n°1	Isolation thermique par l'extérieur	SOBAP (Ploemeur)	-25 311,60 € HT
Lot 07	avenant n°1	Cloisons sèches - isolation	LE MOULLIEC (Crac'h)	760,69 € HT

Délégation n°31-2023 : Virement de crédit n° 2.

Par délibération en date du 23 mars 2023, délégation a été donnée au Maire pour procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; considérant qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 65 (article 6558) pour face à une dépense liée à un dégrèvement de taxe d'aménagement sur les droits d'enregistrements et dont les crédits inscrits à l'article 73912 du chapitre 014 sont insuffisants, un virement de 1 000 € a été réalisé.

Délégation n°32-2023 : Signature du lot désamiantage pour le réaménagement de l'école du centre en pôle médical avec l'entreprise EIMH (22 200 GRACES) pour un montant de 99 984 € HT.

Délégation n°33-2023 : Signature d'un avenant au marché de construction d'un bâtiment éco-exemplaire.

Lot 13	avenant n°1	Serrurerie	LORANS (PONTIVY)	- 1 700 € HT
--------	-------------	------------	------------------	--------------

Délégation n°34-2023 : Signature d'avenants au marché de rénovation énergétique de l'école du centre.

Lot 03	Avenant n°1	Serrurerie	LORANS (Pontivy)	-7 197,00 € HT
--------	-------------	------------	------------------	----------------

Délégation n°35-2023 : Signature d'un avenant au marché de rénovation et extension de l'ancien collège.

Lot 6	avenant n°3	Menuiseries intérieures bois	GOUEDARD (CREDIN)	- 4 170,45 € HT
-------	-------------	------------------------------	-------------------	-----------------

Délégation n°01-2024 : Signature des marchés de travaux pour le réaménagement de l'école du centre en pôle médical.

Lot 1 – terrassement – voirie - gros œuvre : MAHO (Baud)	89 849,96 € HT
Lot 2 – charpente - bardage bois : THETIOT (La Chapelle Caro)	9 642,64 € HT
Lot 3 - étanchéité : infructueux	
Lot 4 - menuiseries extérieures - serrurerie : infructueux	
Lot 5 - menuiseries intérieures - mobilier : THETIOT (La Chapelle Caro)	72 133,08 € HT
Lot 6 - cloisonnement – isolation : LE MOULLIEC (Crac'h)	54 036,98 € HT
Lot 7 - revêtement de sols – faïence : MOISAN (Pontivy)	40 062,53 € HT
Lot 8 - plafonds suspendus : SOQUET (Merdrignac)	19 880,78 € HT
Lot 9 - peinture - revêtements muraux : SMP (Lorient)	44 966,32 € HT
Lot 10 – ascenseur : TK ELEVATOR (Lanester)	21 990,00 € HT
Lot 11 - plomberie-sanitaires-chauffage-ventilation : TEXIER (Le Sourn)	133 700,00 € HT
Lot 11 – électricité – courants faibles : LE TEUFF (Lanester)	106 696,26 € HT

Délégation n°02-2024 : Demande de subvention DETR – réaménagement de l'école du centre en pôle médical.

REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DU CENTRE EN POLE MEDICAL PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
coût des travaux	754 432 €	subvention DETR : 25 % de 849 269 €	212 317
honoraires : architecte (11 %)	82 987 €		
SPS, contrôle tech., étude sols...	11 850 €	autofinancement	636 952
TOTAL	849 269 €	TOTAL	849 269 €

Délégation n°03-2024 : Demande de subvention DSIL - aménagement des espaces publics du centre-ville.

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
coût des travaux et honoraires tranche 1	2 415 607€	DSIL – tranche 1 (20 % sollicitée)	483 212 €
coût des travaux et honoraires tranche 2	2 051 922 €	DSIL – tranche 2 (20 % sollicitée)	410 384 €
		PST (département) – tranche 1 (sollicitée)	150 000 €
		PST (département) – tranche 2 (sollicitée)	150 000 €
		Région Bretagne (gare routière - sollicitée)	280 000 €
		Bien vivre partout en Bretagne (sollicitée)	150 000 €
		autofinancement	2 843 933
TOTAL	4 467 529 €	TOTAL	4 467 529 €

Délégation n°04-2024 : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'école du centre en pôle médical avec le cabinet LBL de PONTIVY : taux de 10,50 % pour un montant de travaux estimé à 750 000 € HT, soit 78 500 € HT.

A la demande du service du contrôle de légalité de la préfecture, une nouvelle délibération plus précise que celle du 4 juin 2020 est approuvée afin d'indiquer notamment que pour ces délégations : « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ». (article L 2122-17 du code général des collectivités).

- *Rapport sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif et du service déchets – Baud Communauté.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de BAUD COMMUNAUTE, et du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de BAUD COMMUNAUTE.

- *Convention multi-services FDGDON.*

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour un montant de 466 € par an. (convention de 3 ans).

4. Ressources Humaines.

- *Mise à disposition d'un agent au CCAS.*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention de mise à disposition d'un agent communal (à temps complet) au Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Cession de l'emprise du village intergénérationnel à Morbihan Habitat.*

Dans le cadre de la réalisation du village intergénérationnel par Morbihan Habitat dans le secteur du lotissement du « Clos des Fontaines », il convient de céder l'emprise du projet correspondant aux parcelles AE-575 (606 m²), AE-576 (1515 m²) et AE-577 (6468 m²) à Morbihan Habitat, parcelles faisant partie des espaces communs du lotissement.

Aussi, le Conseil Municipal décide de céder ces parcelles issues du domaine public après désaffectation et déclassement, à Morbihan Habitat 6 avenue Degas 56000 VANNES, à l'euro symbolique.

- *Convention d'occupation du domaine public à ENEDIS*

Dans le cadre de la sécurisation et le renforcement du réseau basse tension au lieu-dit Kersommer à BAUD, ENEDIS sollicite une servitude pour les travaux suivants sur la parcelle ZI-130 : mise en place d'un câble aérien basse tension de 110 ml sur la parcelle ZI-130 et installation d'un support sur la parcelle ZI-130

Aussi, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation ainsi que tous documents et actes relatifs à cette affaire.

- *Acquisitions foncières – secteur de Kernantec*

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de plusieurs parcelles classées en zone agricole (A) et zone naturelle agricole (Na) appartenant aux conjoints JEAY-LE BRAS dans le secteur de Kernantec, pour un prix global de 60 500 € pour une surface totale de 43 560 m².

6. Questions diverses.

Agenda :

11 février 2024 : cérémonie de Poulmein.

17 février 2024 : inauguration de l'école Françoise Dolto

11 mars 2024 : accueil des nouveaux arrivants et remise de plants pour l'opération « un enfant, un arbre »

07 septembre 2024 : inauguration du pôle médical.

Divers travaux :

Travaux d'eau potable pendant 3 semaines dans la partie basse de la rue Saint Yves.

Fin des travaux du Pont de Kerdéhel : ouverture de la route à partir du lundi 12 février en alternat.

Travaux de désamiantage dans les faux plafonds et dans les sols de l'école élémentaire du Centre.

Les travaux du siège du district de football se termineront fin février – début mars.

Points divers :

Madame Catherine CADORET souligne le nombre important de dossiers d'aide au permis déposés auprès du pôle enfance jeunesse.

Monsieur Laurent HAMON évoque le dépôt du permis de construire pour la création d'un club house à la salle du Scaouët.

Madame Isabelle BOHELAY rappelle :

- Les ateliers organisés par le CCAS
- 2 balades urbaines organisées en juin en partenariat avec UNIS CITES
- Les visites de courtoisie ayant lieu toutes les 3 semaines.

Madame Martine LE LOIRE évoque :

- La rentrée qui s'est bien passée à la nouvelle école Françoise Dolto
- Le réaménagement de la cour de l'école Françoise Dolto
- La mise en place du nouveau Conseil Municipal Jeunes qui a de nombreux projets (tyrolienne, nichoirs...)

La nouvelle crèche intercommunale ouvrira ses portes début avril avec l'ouverture de 18 puis 24 places.

Les travaux d'extension des services techniques communautaires se termineront fin février – début mars.

Madame Magali LOT propose que la distribution du bulletin municipal soit faite par la poste plutôt que par les élus.

Madame le Maire explique que par le passé cette solution avait été testée avec un prestataire de service de distribution sans réussite, car de nombreux habitants n'avaient pas reçu leur bulletin. Aussi, il a été décidé de revenir à la distribution par les élus jugée beaucoup efficace.